

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal **du vendredi 1^{er} mars 2024**

Présents : Isabelle GAGNOL, Marie-Claude DUCROUX, Michel GIRONDE, Jean-Paul LARIVIERE, Olivier GIRAUD, Dominique LAJOIE, Louis SALLES, Marianne FUSADE, Fabrice MONTAGNIER.

Excusés : Pauline CARRON, , Alain DUCRAY Amandine TACHON

Secrétaire : Marianne FUSADE est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 2 février 2024 qui ne suscite pas de remarques.

Compte administratif

Le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2023 pour le budget communal et assainissement.

Jean-Paul LARIVIERE en qualité de doyen d'âge fait procéder au vote de ces comptes administratifs, le Maire s'étant retiré.

Adoption à l'unanimité compte administratif commune :

Excédent de fonctionnement : 58 358.97 €

Affectation de résultat, déficit d'investissement : - 87 957.94 €

Adoption à l'unanimité compte administratif assainissement :

Excédent d'investissement : 6 038.97 €

Affectation de résultat, excédent d'investissement : 23 088.80 €

Provision pour créances

Il est recommandé de constituer une provision sur créances importantes de plus de 2 ans, d'un montant au moins égal à 15 %. Le conseil municipal accepte cette proposition et une somme de 415 € sera inscrite au budget 2024.

Vote des taux d'imposition 2024

Le conseil municipal propose de reconduire sans augmentation les taux des taxes locales.

Pour information :

Taxe d'habitation : 9.10 %

Taxe foncière (bâti) : 29.87 %

Taxe foncière (non bâti) 22.00 %

Point sur les travaux

Aire de jeux Espace de FROMENT : état d'avancement conforme. Le conseil municipal décide d'utiliser la couleur verte pour le sol synthétique.

Four à pain : en l'absence de devis suffisants, le conseil municipal reporte la décision de choix des entreprises au prochain conseil municipal.

Groupe scolaire : les travaux de rénovation de la cage d'escaliers sont réalisés. Le conseil municipal décide de poser un panneau d'affichage dans cet espace afin d'éviter toute détérioration des murs et cloisons nouvellement refaits. A voir avec les enseignantes.

Gîte : le conseil municipal valide le devis du matériel : équipement vaisselle et literie/couchage de Conforama pour un montant de 2 120 €.

Atelier municipal : le conseil municipal valide la remise en service du compteur (ancien compteur de l'agence Crédit Agricole) pour l'utilisation au garage communal (ancien garage Magnet). Une ligne va être réalisée entre ce garage et l'agence postale pour une alimentation d'une puissance de 6Kwa, tarif unique.

Questions diverses

Le conseil municipal valide le devis de Fabrègue pour la reliure des registres d'état civil soit 792.60 € TTC pour 4 décennies.

Le conseil municipal valide le renouvellement du contrat pour la fourniture d'électricité pour l'Espace De FROMENT (salle des fêtes et gîte).